

PROCES VERBAL

de la réunion du comite syndical

du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch

Du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 26 juin à 19 h, les membres du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de Conférence de la Maison du Touche à Rieumes 31370, sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain DINTILHAC.

Date de la convocation : le 12 juin 2023

Nombre de Membres en exercice : 45

Nombre de Membres présents : **23**

Messieurs MAUMUS Jean-François, MOUDENS Michel, DINTILHAC Pierre-Alain, THEVENET Pascal, DELPECH Gérard, QUIOT Thierry (suppléant MATHIS Frédéric), DUMAS Jean-Louis, CHANTRAN Thierry, GADBIN Ghislain, COURADETTE Franck, BORALI Michel, LAJOUS Jean-Claude, DUPRAT Michel, TARRAUBE Gilbert, ROSTAING Nicolas, BOLLATI Pierre, LANGLET Alain, LAGARRIGUE Pierre, GOY Jean-Paul et ESTRADE Rolland.

Mesdames COHEN Chantal, VITET Martine et LAUGA Marie-Hélène.

Nombres de suffrages exprimés : **23**

COMPTE-RENDU DE SEANCE

- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Mr BOURGEOIS Patrick.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 4 avril 2023, ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibérations à prendre

- Annulation de la délibération sur les contributions 2023

La préfecture, en plus particulièrement le contrôle de légalité, a informé le Syndicat qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°2023/04/05 ayant pour objet la cotisation 2023 des membres.

En effet, celui-ci précise que cette délibération, prise lors de la dernière Assemblée du Syndicat, est entachée d'illégalité : le délai de notification pour la modification des statuts (de laquelle découle la participation 2023) n'a pas été pris en compte.

Le Président demande donc au Conseil Syndical d'annuler la délibération n°2023/04/05, ayant pour objet la cotisation des membres 2023.

Adopté à l'unanimité des présents.

- Travaux de remise en conformité : choix de la banque et des modalités de crédit

Dans le cadre des travaux sur les 3 retenues à effectuer pour les remettre en conformité, le Président a été autorisé par l'Assemblée (délibération N°2022/03/05 du 8 mars 2022) à négocier un prêt et signer tout document afférent à cette opération.

Sur les 3 banques consultées, une seule a renvoyé une proposition :

↳ il s'agit du Crédit Mutuel, représenté par Monsieur BORDAGE Henry, à la direction des Engagements, 10 rue de la Tuilerie – 31130 BALMA

Modalités :

PRET AMORTISSABLE

- Montant : 470 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 4.55%
- Frais de dossier : 470 €
- Trimestrialités constantes de 8 979.22€

PRET RELAIS

- Montant : 1 430 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux fixe : 4%
- Frais de dossier : 1 400 €
- Paiement des intérêts trimestriellement

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical d'entériner le choix de la banque, à savoir le Crédit Mutuel de Balma et d'approuver les modalités des prêts demandés, selon les détails ci-dessus expliqués.

Adopté à l'unanimité des présents.

- Travaux de remise en conformité : choix de la banque et des modalités de crédit

Dans le cadre des travaux sur les 3 retenues à effectuer pour les remettre en conformité, un marché a été lancé le 15 mai dernier, avec une remise des offres au 12 juin.

L'analyse de ces dernières et le choix de l'entreprise a lieu dans la semaine suivante (sauf imprévu et/ou négociation).

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical d'entériner le choix de l'entreprise retenue.

Adopté à l'unanimité des présents.

5 – Point sur les travaux

Bassin versant du Touch :

➤ Travaux d'urgence post orages

→ Commune de Labastide-Paumès.

↳ La pluie orageuse (30 mm) du 31/05/2023 a généré plusieurs impacts sur la Magdelaine : mise en charge du pont RD6B, effondrement de berge rive droite amont pont RD6B et plusieurs débordements, dont les maisons rive droite et rive gauche en amont pont RD6B.

➤ Restauration sur le Touch, l'Ousseau, l'Aiguebelle, le ruisseau de Trujol, la Saudrune, le ruisseau de Montaut, le ruisseau des Secs et la Saverette (2^{ème} année en cours et 3^{ème} année à prévoir de travaux du PPG Touch et affluents = 55 kms)

→ Communes de Poucharramet et du Lherm, sur le Touch

↳ 7 zones d'intervention : suppression de 4 peupliers de diamètre moyen proches du pont en RD, arbres morts sur pied, couchés ou sous cavés

→ Commune du Lherm, sur l'Ousseau

↳ 4 zones d'intervention : arbres penchés et en travers, bouchons dans le lit avec déchets anthropiques et arbres morts sur pied en RD et RG, arbres de gros diamètre faisant pont et restauration libre écoulement sur 1 km

→ Commune de Ste Foy de Peyrolières, sur l'Aiguebelle

↳ 4 zones d'intervention : petits bouchons et arbres poussant dans le lit au niveau la station de mesure de Réseau 31, arbres dans le lit ou couchés, gros bouchons et arbres dans le lit au niveau de zones habitées, gros arbres sous cavés

→ Commune de Ste Foy de Peyrolières, sur le ruisseau de Trujol

↳ 1 zone d'intervention, limite route D7 et D37i, sur environ 1,4 kms : libérer la section d'écoulement avec coupe d'arbres poussant dans le lit, penchés, sous cavés et morts, buse amont et aval à dégager de la végétation et des déchets anthropiques en tout genre (ferraille, plastique...)

→ Le long de la Saudrune

↳ 5 zones d'intervention : arbres poussant dans le lit et penchés en amont et aval du pont de la RD50 et en amont du pont du chemin de la Salvetat, arbres de gros diamètre en travers du lit et électroménager, arbres couchés dans le lit, trop penchés et de gros diamètre en aval de la retenue de Cambernard

- Commune de Cambernard, sur le ruisseau de Montaut
 - ↳ 2 zones d'intervention : quelques peupliers et acacias à supprimer en amont/aval et arbre penché dans le lit et embâcle en amont
- Sur le ruisseau des Secs
 - ↳ 2 zones d'intervention : arbres morts sur pied, faisant pont en amont, coupées sous cavée et couchés dans le lit en aval de la buse
- Sur la Saverette
 - ↳ 2 zones d'intervention : arbres poussant dans le lit, en travers du lit, trop penchés, petits et gros bouchons
 - ↳ quelques actions complémentaires à prévoir, comme des sites à planter et des coupes de bois déposés dans le lit

Bassin versant de la Garonne :

-Coordination travaux post-crue Garonne 2022 : travaux de nettoyage de la zone d'expansion de crue de Saint-Vidian (Martres Tolosane)

6 – Point sur les études

- **Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG)**

→ PPG Aussonnelle

COFIL prévu le 30/07/23 à 10 h à la Maison du Touch : état des lieux et diagnostic

→ PPG Garonne

COFIL prévu le 05/07/2023 à la Maison Garonne : hiérarchisation des enjeux

→ PPG Louge

Finalisation des enjeux (réunions partenaires en cours)

→ PPG Touch

Préparation des travaux de l'année 3

7 – Point sur les retenues

- Travaux de mise en conformité prévu en 2023 pour les 3 retenues

La maîtrise d'œuvre a été confiée à la CACG.

Voici ce qui a été réalisé depuis septembre 2022 : relevés topographiques des 3 barrages et retenue de Savères, études géotechniques, avant projets, portés à connaissance réglementaires et consultation des entreprises.

- Taux de remplissage des retenues (au jour de l'AG)

Retenues	Volume	remplissage
Fabas	988 300	47%
Savères	766 000	36%
Bure	1 684 000	42%

Au vu des chiffres :

- sécurisation de l'eau potable pour le SIECT, soit 460 000 m3
- irrigation
- expérimentation soutien d'été (SMEAG), avec convention Agence de l'Eau

8- Questions diverses

- Pas de questions



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20 heures.

Le Président,
Pierre-Alain DINTILHAC

SYNDICAT MIXTE
GARONNE AUSSONNELLE
LOUGE TOUÇH
12 rue Notre Dame - 31100 RIEUMES

